

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 23 juin (23/06/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 juin 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), M. Rolland ROUX (représenté par M. BOUSQUET), Mme Marie DOURELNT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,

M. Alain JEAN (représenté par M. NUNZI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme BENECH Eliane est nommée secrétaire de séance.

Mme MARTY MOTHEs entre en séance pendant la présentation du projet n° 3.

M. CHAUMERLIAC entre en séance avant le vote du projet n° 3.

M. NUNZI ne prend pas part au vote des projets n^{os} 3, 6, 9, 12, 14, 16 et 18.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote du projet n° 20.

Mme Marie CAVALIE est nommée Présidente de séance pour les délibérations numéros 3, 6, 9, 12, 14, 16 et 18.

PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 Juin 2011 à 18h15

Ordre du jour:

A. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	3
SEANCE DU 18 MARS 2011	3
B. PERSONNEL	3
1) DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE REGLEMENT D'ACTIVITES ACCESSOIRES A L'AGENT CHARGE DE LA GESTION ET DU CLASSEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES	3
2) DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	4
C. FINANCES COMMUNALES	5
3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL	5
4) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL	7
5) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2	9
6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – SERVICE DE L'EAU	10
7) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – SERVICE DE L'EAU	11
8) PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2010	13
9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT	21
10) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT	22
11) PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2010	24
12) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES	35
13) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES	36
14) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENTS	38
15) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENTS	39
16) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENT BELLE ILE	41
17) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENT BELLE ILE	42
18) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET ZONE DU LUC	44
19) REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ZONE DU LUC	45
D. PATRIMOINE COMMUNAL	47
20) FIGUERIS SUD – VENTE DE LA PARCELLE CR 108 AU PROFIT DE M. PEREIRA	47
E. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	48
21) ENTREPRISE RAND'EAU LOISIRS ET AMICALE LAÏQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN 220 CHEMIN DE RHODE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 25 DU 24 MAI 2011)	48
F. AFFAIRES CULTURELLES	51
22) NUMERISATION CINEMA CONCORDE – CONVENTION D'ATTRIBUTION SUBVENTION D'EQUIPEMENT	51
23) AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE « SOMI DE GRANADAS ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES.	55
24) AIDE A LA DIFFUSION DU CONCERT DES GRANDES BOUCHES « LE BAL REPUBLICAIN ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES.	55
G. ENFANCE	56
25) CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MONTEBELLO – PARTICIPATION DES FAMILLES SORTIES « MINI CAMP » ETE 2011	56
H. DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2008 ATTRIBUANT DES DELEGATIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	57
26) DECISIONS N°2011- 33 A 2011- 42	57
– QUESTIONS DIVERSES	

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Le Maire et délibéré,

A L'UNANIMITE

PERSONNEL

01 – 23 Juin 2011

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE REGLEMENT D'ACTIVITES ACCESSOIRES A L'AGENT CHARGE DE LA GESTION ET DU CLASSEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

DELIBERATION RETIREE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juin 1998 par laquelle le conseil municipal a décidé de confier la gestion et le classement des archives municipales à un agent vacataire.

Il indique qu'il y lieu de reconduire et de pérenniser cette tâche et propose les services de Monsieur Gilles BARRACHIN, agent titulaire de la fonction publique de l'Etat, pour l'accomplissement de cette mission.

Aussi, propose-t-il à l'assemblée de verser des indemnités accessoires à Monsieur Gilles BARRACHIN au titre de sa mission de gestion et du classement des archives municipales, à concurrence du nombre d'heures accomplies.

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 25, 3° ;
- ✓ **Vu** le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, article 3,

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide :

- de **CONFIER** à Monsieur Gilles BARRACHIN, agent titulaire de la fonction publique de l'Etat, la gestion et le classement des archives municipales,
- **d'APPROUVER** le règlement d'activités accessoires à l'intéressé pour l'accomplissement de cette mission à concurrence du nombre d'heures accomplies,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

02 – 23 Juin 2011

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison du départ à la retraite d'un agent du service des espaces verts et de son remplacement.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

	SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES
1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe 35:00	01-07-2011 Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 35:00

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,
décide:

- **d'APPROUVER** la suppression et création de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Monsieur NUNZI, Maire ne prend pas part au vote.

FINANCES COMMUNALES

03 – 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		2 050 864,17	418 010,42	
Opérations de l'exercice	12 927 685,38	14 750 763,90	5 065 571,81	3 592 903,58
Résultats de l'exercice		1 823 078,52	1 472 668,23	
Résultats de clôture		3 873 942,69	1 890 678,65	
Restes à réaliser	-	-	928 638,84	989 615,00
RESULTATS CUMULES		3 873 942,69	1 829 702,49	

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Interventions des conseillers municipaux :

Monsieur le Maire :

- Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1.6 % c'est-à-dire que l'effort que l'on demande à nos services depuis plusieurs années, dans la construction budgétaire, en faisant des progressions de dépenses les plus modérées possibles, est suivi d'effets puisque, dans l'exercice même de l'année, les lignes budgétaires sont respectées. Et on arrive donc à ce résultat d'une diminution des dépenses. Il félicite les élus et les chefs de service, car ce n'est pas facile de répondre aux multiples sollicitations légitimes. Mais on a tenu les engagements budgétaires 2010. Ces dépenses représentent 943 € par habitant ; alors que la moyenne de la strate était de 1 081 €. Quand on dit qu'on essaie de faire des économies sur le fonctionnement, c'est une réalité.
- Les impôts et taxes : si le produit fiscal augmente de 6 % par rapport à 2009 ; le produit fiscal par habitant sur les 3 taxes ménage est de 375 € en 2010 alors que la moyenne de la strate est de 457 € (c'est-à-dire plus de 25 % de plus de produit fiscal). Le produit de l'impôt rapporte peu à Moissac, c'est une réalité.
- La section d'investissement est en baisse également. On a réduit notre investissement de 28 %. Il est vrai que l'on a reporté des investissements. On veille à ne pas trop réduire l'enveloppe pour ne pas pénaliser l'avenir et ne pas pénaliser le travail des entreprises locales. Donc une série de dépenses a été engagée : aménagement urbain, réalisation de la Nautique, paiement du solde de l'acquisition de l'ex DDE, équipements et travaux dans les écoles, acquisition du bail du café « Le Flore », un certain nombre de petits travaux qui représentent un investissement non négligeable.
- Dette : redressement de notre situation financière et amélioration de notre niveau d'endettement. Nous sommes légèrement au-dessus de la strate nationale.

P. GUILLAMAT : souhaite remercier le personnel, les services et les élus qui ont fait un effort ; car l'effort entrepris a été très important, c'est un gros sacrifice que fait la Commune de Moissac ; et, dans les années à venir, cet effort devra être prolongé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour, 2 voix contre (Mme Rollet, M. Roquefort) et 4 abstentions (Mmes Galho, Nicodème ; MM. Benech, Gauthier),

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOPTE** le Compte Administratif 2010.

04 – 23 Juin 2011

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Monsieur Guillamat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT que les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 60 976,16 €,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 2 voix contre (Mme Rollet, M. Roquefort) et 4 abstentions (Mmes Galho, Nicodème ; MM. Benech, Gauthier),

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 1 890 678,65 €
- un excédent de fonctionnement de 3 873 942,69 €
- un excédent de financement des restes à réaliser de 60 976,16 €,

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **1068 Excédent de fonctionnement : 1 829 702,49 €**
- **002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 044 240,20 €**
- **001 Déficit d'investissement reporté: 1 890 678,65 €.**

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

RESULTATS 2010		
A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010	
	Recettes	14 750 763,90
	Dépenses	12 927 685,38
	Excédent	1 823 078,52
	Déficit	
B	Résultats antérieurs reportés	
	002 Excédent	2 050 864,17
	Déficit	
C	Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	3 873 942,69
	Déficit	
D	Résultat d'investissement de l'exercice 2010	
	Recettes	3 592 903,58
	Dépenses	5 065 571,81
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	1 472 668,23
E	Résultat antérieur	
	Excédent de financement	
	001 Besoin de financement	418 010,42
G	Solde d'exécution d'investissement cumulé = D+E	
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	1 890 678,65
H	Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	
	Recettes	989 615,00
	Dépenses	928 638,84
	Excédent de financement	60 976,16
	Besoin de financement	
I	Besoin de Financement (G+H)	1 829 702,49

J	AFFECTATION (K+L)	3 873 942,69
K	1) Affectation en réserves en investissement R 1068	1 829 702,49
L	2) Report en fonctionnement R 002	2 044 240,20
	DEFICIT REPORTE D 001	1 890 678,65

05 – 23 Juin 2011

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le Budget Primitif 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2011 approuvant la Décision Modificative n°1,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- ADOPTE la décision modificative n°2 au budget primitif 2011 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011 + DM antérieures	Montant DM
Fonctionnement						
Dépenses						
011	60632	VACFAM	421	Petits équipements de camping	0,00 €	1 500,00 €
022	022	OPFINF	01	Dépenses imprévues	592 300,00 €	- 1 500,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2						- €
Investissement						
Dépenses						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant + RAR BP 2011	Montant DM
23	2315	PORT	824	Travaux sur port	40 000,00 €	- 12 000,00 €
20	2031	PORT	824	Etude port sur le Tarn	0,00 €	17 000,00 €
21	2111	ACQFON	824	Terrains	75 000,00 €	- 60 000,00 €
21	2138	ACQFON	824	Autres constructions	145 873,38 €	60 000,00 €
27	27638	ECHEAN	020	Constatation vente à terme	0,00 €	60 000,00 €
020	020	OPFINF	01	Dépenses imprévues	400 000,00 €	- 5 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2						60 000,00 €
Recettes						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant + RAR BP 2011	Montant DM
024	024	ACQFON	01	Produit des cessions	68 500,00 €	85 000,00 €
27	27638	ECHEAN	020	Créances	0,00 €	-25 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2						60 000,00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur NUNZI, Maire ne prend pas part au vote.

06 – 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 SERVICE DE L'EAU				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		211 084,09	27 719,31	-
Opérations de l'exercice	122 920,40	242 292,96	142 083,99	128 292,12
Résultats de l'exercice	-	119 372,56	13 791,87	-
Résultats de clôture	-	330 456,65	41 511,18	-
Restes à réaliser	-	-	22 245,60	-
RESULTATS CUMULES	-	330 456,65	63 756,78	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

07 – 23 Juin 2011

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier),

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 41 511,18 €
- un excédent de fonctionnement de 330 456,65 €
- un besoin de financement des restes à réaliser de 22 245,60 €,

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **1068 Excédent de fonctionnement : 63 756,78 €**
- **002 Excédent de fonctionnement reporté : 266 699,87 €**
- **001 Déficit d'investissement reporté: 41 511,18 €**

SERVICE DE L'EAU
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

RESULTATS 2010

A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010	
	Recettes	242 292,96
	Dépenses	122 920,40
	Excédent	119 372,56
	Déficit	0,00
B	Résultats antérieurs reportés	
	002 Excédent	211 084,09
	Déficit	
C	Résultat à affecter	
	= A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	330 456,65
	Déficit	
D	Résultat d'investissement de l'exercice 2010	
	Recettes	128 292,12
	Dépenses	142 083,99
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	13 791,87
E	Résultat antérieur	
	Excédent de financement	
	001 Besoin de financement	27 719,31
G	Solde d'exécution d'investissement cumulé	
	= D+E	
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	41 511,18
H	Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	
	Recettes	0,00
	Dépenses	22 245,60
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	22 245,60
I	Besoin de Financement (G+H)	63 756,78

J	AFFECTATION (K+L)	330 456,65
K	1) Affectation en réserves en investissement R 1068	63 756,78
L	2) Report en fonctionnement R 002	266 699,87
	DEFICIT REPORTE D 001	41 511,18

08 – 23 Juin 2011

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL
– EXERCICE 2010**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'informations sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et les délégations de service public,

VU le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

VU le rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires de Tarn-et-Garonne pour l'année 2010,

VU le rapport du SYNDICAT DES EAUX DE VMP sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2010,

VU le rapport annuel du délégataire VEOLIA pour l'année 2010,

CONSIDERANT le rapport annuel 2010 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable (loi 95.101 du 2 février 1995, décret n° 94-841 du 26 septembre 1994, décret n° 95.635 du 6 mai 1995),

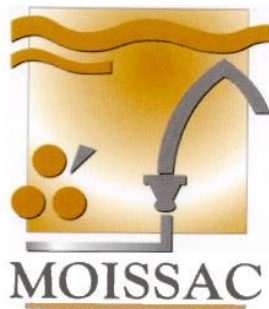
Intervention des conseillers municipaux :

Monsieur le Maire : on va arriver bientôt à avoir enlevé l'ensemble des branchements plomb qui sont nocifs à la santé. On avait une campagne progressive d'élimination de tout le réseau plomb.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme Rollet, M. Roquefort)

ADOpte les rapports annuels 2010 en matière de production et de distribution de l'eau potable.



RAPPORT ANNUEL

relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Article L.2224-5 du CGCT
Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007
Loi 95.101 du 2 février 1995
Décret n° 94-841 du 26 septembre 1994
Décret n° 95.635 du 6 mai 1995

EXERCICE 2010

MAIRIE DE MOISSAC
Place Roger Delthil - B.P.301
82201 Moissac Cedex
Tél. : 05 63 04 63 63
Fax : 05 63 04 63 64

- SOMMAIRE -

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	16
J. I - LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE.....	16
27) 1- SERVICE de DISTRIBUTION COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	16
<u>Volume facturé.....</u>	16
28) 2- SERVICE de DISTRIBUTION PAR LE SYNDICAT V.M.P.	17
<u>Volume facturé.....</u>	17
K. II - QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	17
L. III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010	17
M. IV - PREVISIONS	18
N. V - RESSOURCES UTILISEES.....	18
29) 1 - CEO-VEOLIA	18
30) 2 - SYNDICAT V.M.P.....	18
O. VI - INDICATEURS FINANCIERS	19
31) 1 - Tarifs de CEO-VEOLIA	19
<u>Abonnés raccordables au réseau d'assainissement collectif :.....</u>	19
32) 2 – Tarifs du SYNDICAT V.M.P.....	19
<u>Abonnés non raccordables au réseau d'assainissement collectif :</u>	19
33) 3 - Bilan de l'exploitation.....	20
34) 4 - Bilan de l'investissement	20
35) 5 - Bilan de la dette	20
36) 6 – Tableaux.....	20
37) Les différents bailleurs : Annexe 1	20
38) Durée d'extinction de la dette : Annexe 2	20
P. VII- CONCLUSIONS	20

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

I - LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le service de l'eau potable est assuré sur le territoire de la Commune par deux structures :

- COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE pour la majeure partie du territoire communal (ci-après dénommée CEO-VEOLIA).

- le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable des cantons de Valence d'Agen, Moissac et Puymirol, pour la frange nord-ouest de la zone rurale (ci-après dénommé VMP ou SIAEPVMP)

1- SERVICE de DISTRIBUTION COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Le service public de l'eau potable est assuré pour la majeure partie du territoire de la Commune de Moissac par la société en commandite par actions Compagnie des Eaux et de l'Ozone, fermier de la Commune.

Le rendement du réseau de distribution atteint 78.2 %, légèrement en baisse par rapport à 2009 (79.2%).

Nombre d'Abonnés

Rappel : population Moissac 12755 habitants

<i>Nombre d'Abonnés eau potable</i>					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
5 971	5 928	5 893	5 813	5 783	5 778

Volume facturé

<i>Volume d'eau potable facturé</i>					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
700 299 m ³ (-2,5%)	718 158 m ³ (+5,5%)	683 534 m ³ (- 4,4 %)	715 346 m ³ (-8.2%)	778 846 m ³ (+3.5%)	752 641 m ³

Document produit :

« Alimentation en Eau Potable de Moissac - Rapport Annuel du Délégué 2010 – Service de l'Eau » document non daté; reçu en Mairie.

Le contrat de délégation du service de production et distribution d'eau potable -exploitation par affermage- signé le 23 décembre 2003 pour une durée de 12 ans a été conclu par la Commune de Moissac avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, Direction Régionale Sud-Ouest, suite à une procédure de délégation de service public.

L'Agence Tarn et Garonne VEOLIA, 101 route de Montbartier, Parc d'activité Albasud, 82000 Montauban, a établi le rapport du Délégué de service public relatif à l'exercice 2010.

2- SERVICE de DISTRIBUTION PAR LE SYNDICAT V.M.P.

Le service de l'eau potable est assuré pour la partie nord-ouest des coteaux par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable des Cantons de Valence d'Agen, Moissac, Puymirol (Syndicat des Eaux de V.M.P., 11 Avenue du Midi, 82400 GOLFECH).

Le rendement global des 610 km de l'ensemble du réseau de distribution de VMP atteint en 2010 78%.

Le rendement de la partie spécifique du réseau VMP concernant le territoire desservi sur la Commune de Moissac n'est pas connu.

Nombre d'Abonnés

Nombre d'Abonnés eau potable				
2010	2009	2008	2007	2006
241	243	244	240	235

Volume facturé

Volume d'eau potable facturé				
2010	2009	2008	2007	2006
33 495 m ³	36 766 m ³	33 012m ³	33 912m ³	36 201m ³

Document produit :

« Rapport annuel - SIAEPVMP – Prix et Qualité du service public – service de l'eau potable ; rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010 »,
Auteur : DDEA de Tarn-et-Garonne.

II - QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Voir rapport annuel 2010 établi par le service santé-environnement de la D.D.A.S.S. de Tarn et Garonne, non daté.

Pour CEO

Conformité microbiologique : **100%**

Conformité physico-chimique : **93,10 %**

Pour VMP

Conformité bactériologique : **100 %** pour Malause UDI

Conformité physico-chimique : **100%** pour Malause UDI

Nombre de prélèvements non-conformes en 2010 = 2

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

Renouvellement CEO-VEOLIA

Voir rapport CEO-VEOLIA pour détails du réseau ;

Renouvellement 575 compteurs ;

Suppression de 52 branchements plomb.

Renouvellement SIAEPVMP

Voir rapport **SIAEPVMP** pour détails du réseau ;

Renouvellement 0 compteurs ;

Suppression de 0 branchements plomb.

Travaux neufs réalisés par la Commune (cf. rapport VEOLIA p 19/74)

Renouvellement canalisation rue Tourneuve (104 m PVC Diam. 75)

IV - PREVISIONS

2011

Chemin de Caillerat : 2^{ème} tranche

Engagement projet usine de traitement de l'eau potable

Liaison de 2.5km entre la Côte St Julien et Pignols

2012

Zone du Luc :

1^{ère} tranche : Création du réseau secteur Est, raccordement secteur ouest et nord

2^{ème} tranche suivant avancée des installations dans la zone

Engagement des travaux de l'usine de traitement de l'eau potable

V - RESSOURCES UTILISEES

1 - CEO-VEOLIA

CEO approvisionne le réseau à partir des trois puits captant la nappe alluviale du Tarn (puits du Parc, puits du Luc et puits Monnié), et en cas de besoin par achat d'eau au Syndicat V.M.P. (voir rapport)

Le puits de secours du Cacor n'a pas été utilisé cette année mais est maintenu en état de fonctionnement pour palier à une éventuelle situation de crise, toujours possible. Les analyses sont régulièrement réalisées et les résultats sont dans les normes.

La commune de Lizac a acheté pour ses besoins propres 26 536 m³.

<i>Volume d'eau potable acheté par VEOLIA à VMP (en m³)</i>					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
1 383 m ³	8 792 m ³	30 156 m ³	32 176 m ³	30 252 m ³	23 480 m ³

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

(P 108.3) établi par la DDASS 82 le 16 février 2009

Puits du Parc 20 % car ce puits n'a pas de périmètre de protection.

Les deux puits suivants ont un périmètre de protection.

Puits du Luc 80 %

Puits Monnié 80 %

Indice consolidé / UGE (MOISSAC) = 54,8 %

Capacité des puits

Puits du Parc 1136 m³/jour

Puits du Luc 741 m³/jour

Puits Monnié 534 m³/jour

2 - SYNDICAT V.M.P.

Le Syndicat V.M.P. alimente le réseau desservant la zone rurale nord-ouest des coteaux de Moissac à partir de l'eau de la Garonne (station de pompage et usine de traitement des eaux de Malause, affermée à CISE MIDI-PYRENEES).

VI - INDICATEURS FINANCIERS

1 - Tarifs de CEO-VEOLIA

Pour un abonné domestique consommant 120 m³/an (y compris abonnement, taxes et redevances)

Abonnés raccordables au réseau d'assainissement collectif :

Prix de 120 m ³ d'eau TTC avec assainissement				
1/1/2011	1/1/2010	1/1/2009	1/01/2008	1/01/2007
343.07€ +6.58% 2.86€/m ³	321.88€ +1.20% 2.68€/m ³	317,81 € + 1,78% 2,65 €/m ³	312.26 €+ 6.61 % 2.60 €/m ³	292.91 € + 5.12% 2.44€/m ³

NOTA : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service public de l'assainissement collectif (Réseau et station d'épuration) est entièrement géré en régie par le Service Technique de la Mairie de Moissac.

Prix de 120 m ³ d'eau TTC sans assainissement	
1/1/2011	1/1/2010
199.55 € +7.10% 1.66€/m ³	185.93 € 1.55 €/m ³

2 – Tarifs du SYNDICAT V.M.P.

Pour un abonné domestique consommant 120 m³/an (y compris abonnement, taxes et redevances)

Abonnés non raccordables au réseau d'assainissement collectif :

Prix de 120 m ³ d'eau TTC sans assainissement	
1/1/2011	1/1/2010
195.70€ +5% 1.63€/m ³ Hors redevance pollution	186.96€ +10% 1.56€/m ³ Hors redevance pollution
227.98€ 1.90€/m³	215.19€ 1.79€/m³

Il n'y a pas de réseau collectif d'assainissement dans la zone moissagaise desservie par le Syndicat V.M.P., donc pas de redevance assainissement.

3 - Bilan de l'exploitation

SERVICE DE L'EAU 2010			
EXPLOITATION eau potable			
Dépenses		Recettes	
Charges courantes	8 264,56 €	Surtaxe eau (Véolia)	241 862,96 €
Charges de personnel	18 861,19 €		
Intérêts de la dette	39 425,12 €		
Charges exceptionnelles	500,00 €		
Dépenses réelles	67 050,87 €	Recettes réelles	241 862,96 €
Amortissements des biens	55 869,53 €	Amortissements des subventions	430,00 €
Dépenses d'ordre	55 869,53 €	Recettes d'ordre	430,00 €
Total dépenses fonctionnement	122 920,40 €	Total recettes fonctionnement	242 292,96 €
		Excédent de l'exercice	119 372,56 €
		Excédent reporté	211 084,09 €
		Excédent d'exploitation	330 456,65 €

4 - Bilan de l'investissement

INVESTISSEMENT eau potable			
Dépenses		Recettes	
Etudes, équipement et travaux	84 192,53 €	Fonds de compensation TVA	22 101,48 €
Remboursement capital dette	57 461,46 €	Réserve affectée en investissement	34 058,11 €
		Subvention Département	16 263,00 €
Dépenses réelles	141 653,99 €	Recettes réelles	72 422,59 €
Amortissements des subventions	430,00 €	Amortissements des biens	55 869,53 €
Dépenses d'ordre	430,00 €	Recettes d'ordre	55 869,53 €
Total dépenses investissement	142 083,99 €	Total recettes investissement	128 292,12€
Déficit de l'exercice	13 791,87 €		
Déficit reporté	27 719,31 €		
Déficit d'investissement	41 511,18 €		

Excédent cumulé sur les deux sections : 288 945,47€

5 - Bilan de la dette

Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2010 est de 839 070, 89 €.

6 – Tableaux

Les différents bailleurs : Annexe 1
Durée d'extinction de la dette : Annexe 2

VII- CONCLUSIONS

On peut noter que le prix de l'eau distribué par le fermier est plus faible que celui du syndicat. L'usine de l'eau aura un poids important financier sur le prix de l'eau dans les années à venir qui rééquilibrera les tarifs des deux services. La priorité est la qualité du service de l'eau, la qualité et l'eau et le prix le plus correct correspondant à ce service.

Monsieur NUNZI, Maire ne prend pas part au vote.

09– 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ASSAINISSEMENT				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		23 334,05	355 150,56	-
Opérations de l'exercice	483 512,79	553 283,16	794 142,68	909 573,11
Résultats de l'exercice	-	69 770,37	-	115 430,43
Résultats de clôture	-	93 104,42	239 720,13	-
Restes à réaliser	-	-	14 036,33	200 000,00
RESULTATS CUMULES	-	93 104,42	53 756,46	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

Mme BENECH Eliane est nommée secrétaire de séance.

10 – 23 Juin 2011

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT que les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 185 963,67 €,

CONSIDERANT qu'il existe un écart de 0,10 € sur le montant affecté au 1068 (53 756,36 € au lieu de 53 756, 46 €) et sur le montant repris au compte 002 (39 348,06 € au lieu de 39 347,96 €) sur la délibération de reprise anticipée des résultats,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho,
Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)**

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 239 720,13 €
- un excédent de fonctionnement de 93 104,42 €
- un excédent de financement des restes à réaliser de 185 963,67 €,

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **1068 Excédent de fonctionnement : 53 756,46 €**
- **002 Excédent de fonctionnement reporté : 39 347,96 €**
- **001 Déficit d'investissement reporté: 239 720,13 €**

- **DIT** que l'écart constaté de 0,10 € sur le 1068 et le 002 sera corrigé sur une prochaine décision modificative.

**BUDGET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

RESULTATS 2010		
A	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010	
	Recettes	553 283,16
	Dépenses	483 512,79
	Excédent	69 770,37
	Déficit	
B	Résultats antérieurs reportés	
	002 Excédent	23 334,05
	Déficit	
C	Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	93 104,42
	Déficit	
D	Résultat d'investissement de l'exercice 2010	
	Recettes	909 573,11
	Dépenses	794 142,68
	Excédent de financement	115 430,43
	Besoin de financement	
E	Résultat antérieur	
	Excédent de financement	
	001 Besoin de financement	355 150,56
G	Solde d'exécution d'investissement cumulé = D+E	
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	239 720,13
H	Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	
	Recettes	200 000,00
	Dépenses	14 036,33
	Excédent de financement	185 963,67
	Besoin de financement	
I	Besoin de Financement (G+H)	53 756,46
J	AFFECTATION (K+L)	93 104,42
K	1) Affectation en réserves en investissement R 1068	53 756,46
L	2) Report en fonctionnement R 002	39 347,96
	DEFICIT REPORTE D 001	239 720,13

11 – 23 Juin 2011

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT
ANNUEL – EXERCICE 2010**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'informations sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et les délégations de service public,

VU le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

VU le rapport annuel de la Ville de Moissac relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2010,

VU le bilan de l'Agence de l'Eau des contrôles de fonctionnement des systèmes d'assainissement pour l'année 2010,

CONSIDERANT la compétence de la Commune en matière d'assainissement et le rapport d'activité annuel de la régie présenté,

Le Conseil Communal,

**Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho,
Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)**

ADOPTE le rapport annuel 2010 en matière d'assainissement annexé à la présente.



RAPPORT ANNUEL

Relatif au prix et à la qualité du service public
de l'assainissement

Loi du 95.101 du 2 février 1995
Décret d'application n° 95.635 du 6 mai 1995
Arrêté ministériel du 2 mai 2007

EXERCICE 2010

Mairie de Moissac
Tarn et Garonne

MAIRIE DE MOISSAC
Place Roger Delthil - B.P.301
82201 Moissac Cedex
Tél. : 05 63 04 63 63
Fax : 05 63 04 63 64

- SOMMAIRE -

Q. I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	27
39) 1/- Description.....	27
40) 2/- Faits marquants de l'exercice 2010.....	27
Remarque sur le volume by passé.....	28
41) 3/- Planification 2011-2013.....	28
R. II - INDICATEURS TECHNIQUES.....	28
42) 1/- Indicateurs spécifiques.....	28
1. Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	28
2. Indice de Connaissance et de gestion du réseau de collecte des eaux usées :	28
3. Taux de renouvellement du réseau.....	29
4. Conformité de la filière de collecte et de traitement	29
5. Taux des boues issues des ouvrages d'épuration.....	29
6. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.....	30
7. Taux de réclamations.....	30
8. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.	30
9. Conformité des performances.....	30
10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
43) 2/- Réseau de collecte.....	31
1. Nombre d'abonnés au service assainissement.....	31
2. Volume lié à la consommation d'eau potable	31
44) 3/- Station d'épuration.....	31
1. Eaux usées	31
2. Boues de Station.....	31
S. III - INDICATEURS FINANCIERS.....	32
45) 1/- Tarifs.....	32
46) 2/- Volumes concernés par la redevance assainissement.....	32
47) 3/- Prime d'épuration et gestion boues	32
48) 4/- Etat des recettes et dépenses	32
1. Fonctionnement	32
2. Investissement.....	33
49) 5/- Dette.....	33
1. Etat de la dette	33
2. Les différents bailleurs : Annexe 1	33
3. Durée d'extinction de la dette : Annexe 2	33
50) 6/- Facture type	33
51) 7/- Conclusion	33
T. IV - CONCLUSIONS	33
U. V – Annexes.....	33
52) Annexe 1 : Les différents bailleurs	33
53) Annexe 2 : Facture-type	33
54) Annexe 3 : Durée d'extinction de la Dette.....	34
55) Annexe 4 : Bilan 2010 des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement.....	34
56) Annexe 5 : Document de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 28 avril 2010.....	34

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1/- Description

⇒ Nature du service assuré par la Ville :

Collecte et traitement des eaux vannes et eaux usées de la zone urbaine

⇒ Constitution et gestion du service :

Ce service est assuré par une station d'épuration de 15 000 Equivalent habitants mise en service le 1er mars 1978.

Composé d'une station de refoulement à St Martin et de 12 stations de relevage : St Benoit, Camping, Borde rouge, Cadossang, ZI de St Michel, lotissement St Pierre, Barthac, Mathaly, parc municipal et Croix de Lauzerte, Ste Livrade et quartier Delbessous.

⇒ Longueur du réseau

	2008	2009	2010
Réseau eaux usées	33 745 m	38 714 m (avec refoulement)	40 580 m (avec refoulement)
Réseau unitaire	17 767 m	17 686 m	17 686 m
Réseau de Refoulement	2 225 m	2 806 m	3 201 m
Réseau pluvial	21 098 m	21 487 m	21 591 m

Trois agents (soit 3 postes) interviennent pour assurer la gestion, le fonctionnement des installations et assurer l'astreinte en cas de problème de fonctionnement de la station ou sur le réseau.

2/- Faits marquants de l'exercice 2010

Rénovation et mise en place de la télésurveillance de l'ensemble des stations de relèvement

Extension réseau Chemin de Caillerat (160m)

Extension réseau St Pierre sur la RD 927(140m)

Extension réseau Chemin des vignobles (260m)

Etude de faisabilité raccordement Quartier Delbessous

Travaux raccordement Quartier Delbessous (395m refoulement et 453m eaux usées et 104m de pluviales)

Nouveau véhicule, benne pour déchets de curage

Marché conclu suite à un appel d'offre pour le curage préventif du réseau de la ville et des interventions curatives ;

Marché conclu suite à un appel d'offre pour le traitement des boues de la station par co-compostage.

Un plus grand nombre d'abonnés que les années précédentes se sont connectés au réseau collectif.

Chaque année, la STEP est visitée plusieurs fois par des élèves de Moissac et leurs professeurs. A cette occasion, tous sont sensibilisés sur le respect des consignes d'utilisation du réseau et l'intérêt de l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le Tarn.

Depuis octobre 2010, il est possible de connaître la quantité de pollution qui « by-passe ». Le système automatique enregistre la durée de fonctionnement des pompes qui rejettent au Tarn lors d'une grande quantité d'eaux usées arrivant à la station de relevage de St Martin.

Remarque sur le volume by passé

L'enregistrement du temps de fonctionnement des trois pompes de la station de St Martin a commencé le 22 septembre 2010. Nous notons que la pompe (1) de capacité de 240 m³/h débite vers le Tarn lors de pluie de plus de 10 mm et a fonctionné 23 fois vers le Tarn. Au cours de l'épisode pluvieux du 11 octobre, la pompe (3) de 2 000 m³/h n'a fonctionné que quelques heures. La pluviométrie a atteint 48mm ce jour là (et 5mm la veille)

En 101 jours

Quantité produite d'eaux usées : 272 106 m³

Quantité by passée sur les 23 jours : 61 939 m³

Quantité traitée à la STEP : 210 167 m³

3/- Planification 2011-2013

2011	Extension du réseau et raccordements de Zone du Luc nord et ouest suivant développement de la zone commerciale	100 000€
	Construction bureau et vestiaire à la STEP	65 000€
	Renouvellement matériel pompe de la station	
	Etude aménagement pluvial Brésidou	
	Calcul de la pollution due au by-pass	
2012	Diagnostic réseau sur secteurs sensibles (travaux de voirie programmés, périmètre abbatial,...)	
	Amélioration du réseau suivant nécessité	
	Création bassin d'orages à St Martin si nécessaire	
	Aménagement pluvial Brésidou	
2013	Renouvellement réseau en coordination avec programme d'aménagement urbain	
	Amélioration du réseau suivant nécessité	

II - INDICATEURS TECHNIQUES

1/- Indicateurs spécifiques

1. Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées

Suivant les zones d'assainissement collectif défini par le schéma d'assainissement, le nombre d'abonnés potentiel est de 4062, pour l'instant 3 985 abonnés sont raccordés. Le taux de desserte est donc de **98,10%**.

2. Indice de Connaissance et de gestion du réseau de collecte des eaux usées :

+10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

Le plan informatisé couvre la totalité du réseau de collecte des eaux usées. Le diamètre et les matériaux composants sont connus de chaque tronçon, à plus de 95% du réseau.

+20 points : mise à jour du plan au moins annuelle : Le plan du réseau est informatisé et mis à jour à chaque nouvelle modification, disponible sur le réseau informatique interne de la mairie.

Sous total : 20 points

+ 10 points: informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) : les caractéristiques du réseau sont connues à plus de 90%.

+ 10 points: existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ; L'altimétrie du réseau est connue à plus de 90% du réseau.

+ **10 points**: localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) : Le poste de pompage, les 10 postes de relèvement, les avaloirs, les regards sont reportés sur la carte.

+ **10 points**: dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; Hors centre ville, les branchements sont dénombrés et figurent sur le plan informatisé.

+ **10 points** définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : Un plan de curage préventif du réseau est programmé suivant les années paires et impaires. Certaines parties du réseau n'ayant besoin qu'un passage tous les deux ans. Voir annexe 1, le tableau du curage préventif.

+ **10 points** localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;

Les interventions sont répertoriées (en tableau) suivant leurs types.

	Heures d'interventions prévention	Heures d'interventions curatives	Nombre d'interventions						
			Bac graisse	Réseau préventif	step	puits	Fosse ville	Réseau curatif	WC
2007	144	161	18	2 campagnes		35	17	37	5
2008	144	214	34	2 campagnes		41	16	22	1
2009	117	299	13	17 jours	10	60	16	34	9
2010	189	73,5h inter non programmées +127h d'entretien soit 200,5h		2 campagnes				24	

+ **10 points** existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ; en cours.

Chaque année, les travaux sont programmés et budgétisés pour l'année suivante. Deux plans pluriannuels de travaux se sont déjà déroulés en 1998-2001 et 2002-2005. Les travaux se sont terminés en 2006. Pour une nouvelle programmation, la mise en place du zonage d'assainissement était attendue. Des travaux sont prévus pour les trois années à venir. Voir ci-dessus la liste des travaux programmés.

+**10 point** : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. Une programmation pluriannuelle est inscrite ci-dessus.

Total 100 points

3. Taux de renouvellement du réseau

Le Taux de renouvellement du réseau correspond au quotient de la longueur de conduites renouvelées des 5 dernières années sur la longueur totale du réseau.

Longueur renouvelée entre 2005-2009 est de : 0 m

Longueur totale du réseau sans le pluvial : 56 400m

Taux de renouvellement est de 0.

4. Conformité de la filière de collecte et de traitement

L'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007 autorise les rejets de l'eau traitée par la STEP de St Martin dans le Tarn.

5. Taux des boues issues des ouvrages d'épuration

100% des boues issues de la station sont co-compostées dans un centre agréé à Castelsarrasin, VALBE-SAUR. La filière est conforme.

6. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation n'est déposée en mairie en 2010. Le taux de débordement est nul.

7. Taux de réclamations

Aucune réclamation n'est déposée en mairie en 2010. Le taux de réclamations est nul.

8. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Longueur totale du réseau : 79.757km pluvial compris entretenu par le service municipal

2 interventions annuelles préventives sur 6.070 km

24 interventions curatives sur 28 points du réseau de 79.757km.

9. Conformité des performances

Des équipements : Le compte-rendu de la visite obligatoire annuelle effectuée par le SATESE décrit un équipement conforme aux objectifs spécifiés par l'arrêté préfectoral

Le compteur des entrées est tombé en panne à la fin de l'année et a dû être changé.

Les bennes recevant les boues sont couvertes afin d'éviter que la pluie ne diluent les boues

De la collecte des effluents : Les analyses des effluents à l'entrée de la STEP et les analyses des boues indiquent la conformité pour toute l'année des effluents.

Des ouvrages d'épuration : Le compte-rendu de la visite obligatoire annuelle effectuée par le SATESE décrit un équipement conforme aux objectifs spécifiés par l'arrêté préfectoral

10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

+20 points : Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage)

+10 points : mise en place de mesures de débit et de pollution des rejets by-passés à la station de relevage de St Martin.

Indicateurs spécifiques à l'assainissement non collectif

+20 points : zonage d'assainissement en enquête publique par arrêté préfectoral n°2008-140 du 12 décembre 2008 (et accepté par la délibération municipale n° 11 du 23 avril 2009).

Depuis juillet 2005, un service intercommunal assure la visite de conformité des installations neuves et en rénovation.

	Nombre d'installations visitées	Installations Conformes	Installations Non conformes	Installations mises en conformité parmi les non conformes visitées	Taux d'installations conformes après travaux
2006	55	21	34	11	58%
2007	59	36	23	8	74%
2008	52	32	20	11	82%
2009	56	33	23	12	80%
2010	35	23	12	12	100%

On peut noter que le taux d'installations conformes reste identique, le nombre d'installations mis en conformité est important sachant que la commune ne peut pas l'exiger avant 2012 et avant d'avoir réalisé l'état des lieux de toutes les installations de l'intercommunalité. En effet, cette compétence est intercommunale.

2/- Réseau de collecte

1. Nombre d'abonnés au service assainissement

Il s'agit des abonnés de VEOLIA car les abonnés du Syndicat des Eaux de VMP ne sont pas dans une zone desservie par le réseau d'assainissement.

	Abonnés assainissement	Abonnés eau potable Veolia+ VMP= tous	% Abonnés assainissement
2006	3 862	6 018	64.17%
2007	3869	6 053	63.92%
2008	3927	5 893+244=6 137	63.98%
2009	3964	5 928+244=6 172	64.22%
2010	3985	5 972+244= 6 216	64.10%

2. Volume lié à la consommation d'eau potable

	Volume assainissement	Volume eau potable Veolia seulement	% Volume assaini
2006	477 617 m ³	815 047 m ³	58.60%
2007	452 395 m ³	779 258 m ³	58.05%
2008	424 969 m ³	749 558 m ³	59.30%
2009	425 081 m ³	705 658 m ³	60.23%
2010	419 331m³	718 904 m³	58.32%

3/- Station d'épuration

1. Eaux usées

Analyse des rejets

Voir le « bilan des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne mis à jour le 17/03/2011, en annexe à la fin du rapport.

2. Boues de Station

Les boues déshydratées sont conformes à la réglementation et peuvent être valorisées en compostage sur le site de Ticol à Castelsarrasin, de la société VALBE- SAUR.

L'épandage du compost se fait dans les cultures à Moissac. Le circuit court est valorisé. Les résultats des analyses, faites sur le produit fini le compost, répondent largement aux normes NFU 44-095 et NFU 44-551 pour les amendements organiques et supports de culture.

III - INDICATEURS FINANCIERS

1/- Tarifs

Une redevance assainissement est appliquée aux m³ d'eau consommée à l'ensemble des immeubles raccordables au réseau. L'évolution de cette redevance depuis 2005 est la suivante :

01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09	01/01/10
0.98 €/m ³	0.98 €/m ³	0.98 €/m ³	0.98 €/m ³	1 €/m³

Redevance d'assainissement prélevée par VEOLIA et reversée à la commune

2/- Volumes concernés par la redevance assainissement

Hors Lizac

2006	468 065 €	477 617 m ³
2007	443 347 €	452 395 m ³
2008	416 470 €	424 969 m ³
2009	416 579€	425 081 m ³
2010	419 331 €	419 331m³

3/- Prime d'épuration et gestion boues

La Commune a perçu de l'Agence de l'eau Adour Garonne de prime d'épuration correspondant au bon fonctionnement de la station, décalage d'une année.

2006 pour 2005	34 821.66 €
2007 pour 2006	33 048.00 €
2008 pour 2007	33 011.30 €
2009 pour 2008	23 692,00 €
2010 pour 2009	33 307.00€

On peut noter que le montant de la prime a retrouvé le niveau de 2008.

4/- Etat des recettes et dépenses

1. Fonctionnement

ASSAINISSEMENT 2010

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Charges courantes	215 964,06 €	Taxe de raccordement	98 924,95 €
Charges de personnel	103 447,08 €	Redevance assainissement	419 331,21 €
Intérêts de la dette	56 055,96 €	Prime épuration	33 307,00 €
Charges exceptionnelles	4 703,00 €		
<i>Dépenses réelles</i>	<i>380 170,10 €</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>551 563,16 €</i>
Amortissements des biens	103 342,69 €	Amortissements des subventions	1 720,00 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>103 342,69 €</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1 720,00 €</i>
Total dépenses fonctionnement	483 512,79 €	Total recettes fonctionnement	553 283,16 €

Excédent de l'exercice	69 770,37 €
Excédent reporté	23 334,05 €
Excédent d'exploitation	93 04,42 €

La taxe de raccordement est passée de 37 180 € à 98 924 €, du fait d'un nombre important d'abonnés nouvellement raccordés, soit par l'extension du réseau soit des constructions neuves.

2. Investissement

INVESTISSEMENT Assainissement 2010			
Dépenses		Recettes	
Équipement et travaux	679 202,58 €	Fonds de compensation TVA	135 235,52 €
Remboursement capital dette	113 220,10 €	Réserve affectée en investissement	140 994,90 €
		Emprunt contracté	530 000,00 €
<i>Dépenses réelles</i>	<i>792 422,68 €</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>806 230,42 €</i>
Amortissements des subventions	1 720,00 €	Amortissements des biens	103 342,69 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1 720,00 €</i>	Recettes d'ordre	103 342,69 €
Total dépenses investissement	794 142,68 €	Total recettes investissement	909 573,11 €
		Excédent de l'exercice	115 430,43 €
Déficit reporté	355 150,56 €		
Déficit d'investissement	239 720,13 €		
Déficit cumulé sur les 2 sections	146 615,71 €		

5/- Dette

1. Etat de la dette

Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2010 est de 1 364 219,90 €.

2. Les différents bailleurs : Annexe 1

3. Durée d'extinction de la dette : Annexe 2

Cette dette sera remboursée en 2028.

6/- Facture type

Annexe 3

7/- Conclusion

Le budget reste équilibré. Le faible excédent permettra de payer les travaux d'amélioration de la station d'épuration sans nouvel emprunt.

IV - CONCLUSIONS

Nous pouvons noter la qualité du service rendu à la population par le bon fonctionnement de la station d'épuration et le traitement préventif chaque année plus important. Les résultats des analyses des rejets dans le milieu naturel sont également corrects et respectent la législation.

Le budget est équilibré. En plus de cette qualité, une amélioration permanente et réelle du service est en cours portant en particulier sur :

- les extensions du réseau,
- la qualité du service d'épuration,
- la meilleure connaissance des rejets by-passés.

On peut noter que les enregistrements en format SANDRE des résultats d'analyses des rejets de la STEP sont reçus et suivis par les services de la police de l'eau en temps réel.

V – Annexes

Annexe 1 : Les différents bailleurs

Annexe 2 : Facture-type

V.5.6. Les factures-type ◀

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³

Facture Standard - Comparatif des prix en vigueur - référence au 01/01/2011 - comparé au 01/01/2010 Traité 115 - Commune de Moissac - - Contrat X0115 Document établi le 18/01/2011, Commune : Moissac (82112), Profil : Particulier

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2010		01/01/2011		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			25.20		25.66	1.83 %
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.6357	76.28	0.6474	77.69	1.85 %
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0.3300	39.60	0.4000	48.00	21.21 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.05	6.00	0.06	7.20	20.00 %
Total Distribution de l'eau			147.08		158.55	7.80 %
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0.9800	117.60	1.0000	120.00	2.04 %
Total Collecte et traitement des eaux usées			117.60		120.00	2.04 %
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2230	26.76	0.2550	30.60	14.35 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1740	20.88	0.1960	23.52	12.64 %
Total Organismes publics			47.64		54.12	13.60 %
TOTAL HT de la Facture		en Euro	312.32		332.67	6.52 %
TOTAL TTC de la Facture		en Euro	321.88		343.07	6.58 %
		<i>Soit en Franc</i>	<i>2111.40</i>		<i>2250.41</i>	
Prix TTC du m3 hors abonnement		en Euro	2.46		2.63	7.01 %

Annexe 3 : Durée d'extinction de la Dette

ASSAINISSEMENT - CA 2010

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT- REPARTITION PAR PRETEURS

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL	1 906 526,66	1 364 219,90	152 661,98	55 879,71	96 782,27
Organ. de droit privé	1 906 526,66	1 364 219,90	152 661,98	55 879,71	96 782,27
Cais. de crédit agricole	1 030 000,00	979 149,40	74 417,42	38 587,08	35 830,34
Cais. des dép. et consign.					
Caisses d'Epargne	525 893,92	254 572,53	46 722,83	10 733,83	35 989,00
Crédit Foncier					
DEXIA C.L.F.	350 632,74	130 497,97	31 521,73	6 558,80	24 962,93
Société générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel					
Organ. d'assurance					
Autres prêteurs divers					
Organ. de droit public					
Emissions obligataires					

Annexe 4 : Bilan 2010 des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement.

Annexe 5 : Document de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 28 avril 2010.

Monsieur NUNZI, Maire ne prend pas part au vote

12 – 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 INTERVENTIONS ECONOMIQUES				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1	-	69 118,88	-	60 227,04
Opérations de l'exercice	10 694,85	-	92 032,30	-
Résultats de l'exercice	10 694,85	-	92 032,30	-
Résultats de clôture	-	58 424,03	-	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
RESULTATS CUMULES	-	58 424,03	31 805,26	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

13 – 23 Juin 2011

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET
INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Rapporteur : Monsieur Guillamat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho,
Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)**

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 31 805,26 €
- un excédent de fonctionnement de 58 424,03 €,

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **1068 Excédent de fonctionnement : 31 805,26 €**
- **002 Excédent de fonctionnement reporté : 26 618,77 €**
- **001 Déficit d'investissement reporté: 31 805,26 €**

**BUDGET INTERVENTION ECONOMIQUE
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

RESULTATS 2010		
A	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	10 694,85
	Excédent	0,00
	Déficit	10 694,85
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
	002 Excédent	69 118,88
	Déficit	
C	<u>Résultat à affecter</u>	
	= A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	58 424,03
	Déficit	
D	<u>Résultat d'investissement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	92 032,30
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	92 032,30
E	<u>Résultat antérieur</u>	
	Excédent de financement	60 227,04
	001 Besoin de financement	0,00
G	<u>Solde d'exécution d'investissement cumulé</u>	
	= D+E	
	R 001 Excédent de financement	0,00
	D 001 Besoin de financement	31 805,26
H	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	
I	Excédent de Financement (G+H)	0,00

J	AFFECTATION (K+L)	58 424,03
K	1) Affectation en réserves en investissement R 1068	31 805,26
L	2) Report en fonctionnement R 002	26 618,77
	EXCEDENT REPORTE R 001	0,00

Monsieur NUNZI, Maire ne prend pas part au vote.

14 – 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENTS

Rapporteur : Madame Cavalié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 LOTISSEMENTS				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		-	551 879,61	-
Opérations de l'exercice	-	-	-	-
Résultats de l'exercice	-	-	-	-
Résultats de clôture	-	-	551 879,61	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
RESULTATS CUMULES	-	-	551 879,61	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

15 – 23 Juin 2011

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENTS

Rapporteur : Madame CAVALIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 551 879,61 €

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **001 Déficit d'investissement : 551 879,61 €**

Ce déficit sera couvert par les futures ventes de terrains.

LOTISSEMENTS
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

RESULTATS 2010		
A	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent Déficit	0,00
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
	002 Excédent Déficit	0,00
C	<u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent Déficit	0,00
D	<u>Résultat d'investissement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement Besoin de financement	0,00
E	<u>Résultat antérieur</u>	
	Excédent de financement 001 Besoin de financement	551 879,61
G	<u>Solde d'exécution d'investissement cumulé</u> = D+E	
	R 001 Excédent de financement D 001 Besoin de financement	551 879,61
H	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement Besoin de financement	0,00
I	Besoin de Financement (G+H)	551 879,61

Monsieur NUNZI, Maire, ne prend pas part au vote

16– 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENT BELLE ILE

Rapporteur : Madame Cavalié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 LOTISSEMENT BELLE ILE				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		-	169 498,73	-
Opérations de l'exercice	41 307,83	41 307,83	4 307,83	41 307,83
Résultats de l'exercice	-	-		37 000,00
Résultats de clôture	-	-	132 498,73	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
RESULTATS CUMULES	-	-	132 498,73	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

17 – 23 Juin 2011

**REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET LOTISSEMENT
BELLE ILE**

Rapporteur : Madame Cavalié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho,
Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)**

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 132 498,73 €

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **001 Déficit d'investissement : 132 498,73 €**

Ce déficit sera couvert par les futures ventes de terrains.

LOTISSEMENT BELLE ILE
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

RESULTATS 2010		
A	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	41 307,83
	Dépenses	41 307,83
	Excédent Déficit	0,00
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
	002 Excédent Déficit	0,00
C	<u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent Déficit	0,00
D	<u>Résultat d'investissement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	41 307,83
	Dépenses	4 307,83
	Excédent de financement Besoin de financement	37 000,00
E	<u>Résultat antérieur</u>	
	Excédent de financement 001 Besoin de financement	169 498,73
G	<u>Solde d'exécution d'investissement cumulé</u> = D+E	
	R 001 Excédent de financement D 001 Besoin de financement	132 498,73
H	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement Besoin de financement	0,00
I	Besoin de Financement (G+H)	132 498,73

Monsieur NUNZI, Maire, ne prend pas part au vote.

18 – 23 Juin 2011

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 – BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie CAVALIE, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ZONE DU LUC				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		0,30	697 298,98	-
Opérations de l'exercice	1 405 874,28	1 375 540,28	1 074 148,45	1 212 334,00
Résultats de l'exercice	30 334,00	-	-	138 185,55
Résultats de clôture	30 333,70	-	559 113,43	-
Restes à réaliser	-	-	-	-
RESULTATS CUMULES	30 333,70	-	559 113,43	-

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2010 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2010.

19 – 23 Juin 2011

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le vote du Budget Primitif 2011 ainsi que la reprise par anticipation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que les résultats 2010 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2010 a été établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Rollet, Galho, Nicodème ; MM. Roquefort, Benech, Gauthier)

- **CONSTATE** que la clôture de l'exercice 2010 présente :

- un déficit d'investissement de 559 113,43 €

- un déficit de fonctionnement de 30 333,70 €,

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **001 Déficit d'investissement : 559 113,43 €**

- **002 Déficit de fonctionnement : 30 333,70 €.**

Ce déficit sera couvert par les futures ventes de terrains.

**BUDGET ZONE DU LUC
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

RESULTATS 2010		
A	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	1 375 540,28
	Dépenses	1 405 874,28
	Excédent	0,00
	Déficit	30 334,00
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
	002 Excédent	0,30
	Déficit	
C	<u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser)	
	Excédent	0,00
	002 Déficit	30 333,70
D	<u>Résultat d'investissement de l'exercice 2010</u>	
	Recettes	1 212 334,00
	Dépenses	1 074 148,45
	Excédent de financement	138 185,55
	Besoin de financement	0,00
E	<u>Résultat antérieur</u>	
	Excédent de financement	
	001 Besoin de financement	697 298,98
G	<u>Solde d'exécution d'investissement cumulé</u> = D+E	
	R 001 Excédent de financement	0,00
	D 001 Besoin de financement	559 113,43
H	<u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2010</u>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Excédent de financement	0,00
	Besoin de financement	
I	Besoin de Financement (G+H)	559 113,43

Monsieur GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

PATRIMOINE COMMUNAL

20 – 23 Juin 2011

FIGUERIS SUD – VENTE DE LA PARCELLE CR 108 AU PROFIT DE M. PEREIRA

Rapporteur : Madame CAVALIE

Vu la proposition d'achat de la part de M. PEREIRA, par courrier en date du 9 décembre 2010,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 7 mars 2011,

Considérant que la parcelle cadastrée section CR N°108 représente un intérêt pour le futur acquéreur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section CR N° 108 d'une superficie de 1 962 m² à Monsieur PEREIRA.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 1 500 €uros versés à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'actes

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente afférent.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

21 – 23 Juin 2011

**ENTREPRISE RAND'EAU LOISIRS ET AMICALE LAÏQUE – CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN 220 CHEMIN DE RHODE
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 25 DU 24 MAI 2011)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la demande de l'Amicale Laïque,

Vu la demande de l'Entreprise Rand'eau,

Considérant, la nécessité pour l'organisation des activités nautiques pour la période estivale d'organiser l'occupation des locaux de la base nautique,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la Convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC, L'AMICALE LAÏQUE
ET L'ENTREPRISE RAND'EAU LOISIRS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de la Commune de MOISSAC, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juin 2011,

Monsieur Guy CASTAGNÉ, Président de l'association Amicale Laïque,
D'une part,

ET

Monsieur Jérôme DUVERNEUIL, domicilié 5265 Route de Laujol – 82200 MOISSAC,
représentant l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS,
D'autre part,

IL A ETE EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La Commune de MOISSAC met à la disposition de la section Canoë-Kayak de l'Amicale Laïque de MOISSAC et l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS un bâtiment et un terrain sis 220 Chemin de la Rhode ainsi que son accès au plan d'eau, pour la période du 1^{er} Juin 2011 au 30 Septembre 2011.

La section Canoë – Kayak de l'Amicale Laïque et l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS partageront les locaux suivants :

- bureau,
- buvette,
- sanitaire,
- vestiaire,
- les abords,
- l'accès au plan d'eau et pontons seront utilisés par l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS.

ARTICLE 2

Le garage à véhicule sera utilisé exclusivement par l'association Amicale Laïque.

ARTICLE 3

La Section Canoë – Kayak de l'Amicale Laïque aura l'exclusivité d'utilisation du matériel Canoë-Kayak.

ARTICLE 4

L'entretien du moteur du bateau de sécurité sera pris en charge par l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS à hauteur de 50 %.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

Pour la période du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2011, l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS versera à la commune de Moissac une somme forfaitaire de 550 € acquittée au 31 Août 2011.

L'Entreprise RAND'EAU LOISIRS prendra à sa charge les frais d'électricité (consommation) pour la période du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2011, soit 4 mois, sur présentation des factures normalement acquittées par l'association Amicale Laïque.

S'agissant de l'électricité, la consommation sera calculée à partir des relevés de compteur réalisés en début et en fin d'utilisation des locaux par l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS.

L'Entreprise RAND'EAU LOISIRS bénéficiera de la mise à disposition d'un bungalow de rangement.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS

L'association Amicale Laïque et l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS devront, chacun en ce qui la concerne, assurer les locaux à titre d'occupant contre l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, les courts circuits électriques et les matériels mis à disposition.

ARTICLE 7

L'Entreprise RAND'EAU LOISIRS présentera son bilan d'activité au 31 Décembre 2011 et fera une proposition d'achat du matériel mis à disposition par la collectivité, soit 2 pédalos et 2 bateaux électriques qui sont mis à disposition de l'Entreprise RAND'EAU LOISIRS durant cette période..

ARTICLE 8 – DUREE

Cette convention de mise à disposition est conclue pour une durée de quatre mois et ne pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Fait à Moissac, le

Pour l'Entreprise RAND'EAU,

Pour l'Amicale Laïque,

Pour la Commune,

Jérôme DUVERNEUIL.

Guy CASTAGNÉ.

Jean-Paul NUNZI.

AFFAIRES CULTURELLES

22– 23 Juin 2011

**NUMERISATION CINEMA CONCORDE – CONVENTION D'ATTRIBUTION
SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Rapporteur : Monsieur Bousquet

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'attribution de subventions aux associations,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001,

Vu la délibération en date 18 mars 2011 portant sur la décision d'attribuer une subvention de 45 000 € au profit du cinéma Concorde pour l'aide à la numérisation de ses six salles de projection,

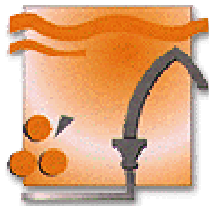
Vu le projet de convention, à passer avec la SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde), proposé par Monsieur le Maire, portant sur l'objet et le montant de la subvention et les obligations que s'engage à respecter l'attributaire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention à passer avec la SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde), portant sur l'objet et le montant de la subvention et les obligations que s'engage à respecter l'attributaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

Commune de MOISSAC



Place Roger Delthil 82200 MOISSAC
Tel : 05-63-04-63-63 – Fax : 05-63-04-63-64

**CONVENTION
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

**Projet lié au passage des salles de cinéma
à la projection numérique**

Entre d'une part,

La Ville de MOISSAC, Place Roger Delthil 82200 MOISSAC,
Représentée par Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, habilité par
délibération en date du 23 juin 2011
Agissant es qualité,

Et d'autre part,

**La SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde),
19 Boulevard Pierre Delbrel 82200 MOISSAC**
Représentée par Monsieur Jean-Michel DURAND, Associé-gérant,
Agissant es qualité,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Dans le cadre de la loi Sueur limitant à 30% du coût du projet le montant cumulé des subventions accordées par une ou plusieurs collectivités territoriales au financement de la création ou de la modernisation d'établissements de spectacles cinématographiques (Art. R1511-43 du Code général des collectivités territoriales) la Commune de Moissac a décidé de s'associer au dispositif mis en place par la Région Midi-Pyrénées en faveur de la transition des salles de cinéma vers la projection numérique.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, la présente convention porte sur la définition de l'objet de la subvention, de son montant et de ses conditions d'utilisation ainsi que sur les obligations que s'engage à respecter la SARL SOGINA (complexe Concorde),

ARTICLE 1 : OBJET DE LA SUBVENTION

La SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde), contractante, projette d'équiper ses 6 salles pour le passage à la projection numérique. Pour ce faire elle a sollicité les aides, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (qui a mis en place un dispositif de financement spécifique), du Conseil Général de Tarn et Garonne et de la Commune de Moissac, sur la base d'une estimation prévisionnelle s'élevant au montant de 449 899,72 € HT, arrondi à 450 000,00 € HT.

Les prestations portent sur l'acquisition et l'installation du nouvel équipement des cabines, le câblage courant fort et courant faible correspondant et la climatisation des cabines.

ARTICLE 2 : DELAI DE REALISATION

Le projet devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2012.

Si à l'expiration de ce délai, le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, la convention sera réputée caduque et la subvention perçue devra être remboursée à Commune de Moissac. Si le projet n'est pas terminé à cette date, une demande écrite de prorogation ne pouvant dépasser le 31 décembre 2013 pourra être adressée à la Commune de Moissac qui notifiera son accord ou son refus par avenant.

ARTICLE 3 : MONTANT

Pour la réalisation de cet équipement, la Commune de Moissac attribue à la SARL SOGINA (Complexe Cinémas Concorde), une subvention d'équipement forfaitaire de 45 000 €, représentant 10% du coût prévisionnel du projet.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

100 % à la réception de la convention, et d'une attestation de démarrage des travaux signées par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 : CONTROLE

La Commune de Moissac se réserve le droit de procéder, ou de faire procéder par tout organisme mandaté par elle, à tout contrôle de la réalisation de l'opération objet de la subvention et du bon emploi des financements accordés. La SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde) s'engage à faciliter ce contrôle et notamment l'accès aux documents comptables et administratifs.

ARTICLE 6 : PUBLICITE

La SARL SOGINA (Complexe Cinéma Concorde) s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune de Moissac, au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REVISION DES DISPOSITIONS DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la Commune de Moissac avant son terme.
Seul un avenant, conclu dans les mêmes formes pourra en modifier les termes.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de deux mois.

La Commune de Moissac pourra exiger le reversement total ou partiel des sommes déjà versées.

La Commune de Moissac se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées en cas de changement d'affectation du bâtiment subventionné ou de son aliénation, jusqu'au 30 septembre 2015.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES CONFLITS LIES A LA PRESENTE CONVENTION

Seul le Tribunal Administratif est compétent pour connaître des éventuelles contestations nées de l'application de la présente convention.

Fait à Moissac

Le

Pour la société contractante,
L'Associé-gérant,

Pour la Commune de Moissac
Monsieur le Maire,

Jean-Michel DURAND,

Jean-Paul NUNZI

23– 23 Juin 2011

AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE « SOMI DE GRANADAS ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES.

Rapporteur : Monsieur Bousquet

Considérant la programmation par la commune de Moissac du concert « Somi de Granadas »

Considérant que ce spectacle bénéficie du soutien de la région Midi- Pyrénées dans le cadre de l'aide à la saison.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de demander l'aide à la diffusion pour le concert de « Somi de Granadas »

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

24– 23 Juin 2011

AIDE A LA DIFFUSION DU CONCERT DES GRANDES BOUCHES « LE BAL REPUBLICAIN ». DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES.

Rapporteur : Monsieur Bousquet

Considérant la programmation par la commune de Moissac du concert des Grandes Bouches « Le Bal Républicain »

Considérant que ce spectacle bénéficie du soutien de la région Midi- Pyrénées dans le cadre de l'aide à la saison.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de demander l'aide à la diffusion pour le concert des Grandes Bouches « Le Bal Républicain »

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

ENFANCE

25 – 23 Juin 2011

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MONTEBELLO – PARTICIPATION DES FAMILLES SORTIES « MINI CAMP » ETE 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des mini camps qui seront effectuées par les enfants du centre de loisirs municipal maternel et primaire de Montebello et des participations qui seront demandées aux familles.

**le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les participations demandées aux familles pour les sorties des mois de juillet et d'août ci-dessous :

C.L.S.H maternel					
Juillet			Août		
Date	Lieu	tarif	Date	Lieu	tarif
20 au 21 juillet	Mini camp d'une nuit à Beaumont de Lomagne pour le groupe des 5 / 6 ans Hébergement sous toile	5 €	17 au 18 août	Mini camps à St Sardos pour le groupe des 5 / 6 ans Hébergement sous toile	8 €

C.L.S.H primaire					
Juillet			Août		
Date	Lieu	tarif	Date	Lieu	tarif
19 au 20 juillet	Mini camp d'une nuit à Beaumont de Lomagne pour le groupe des 10 / 11 ans Hébergement sous toile	5 €	09 au 12 août	Mini camp de trois nuits dans la forêt de Boucaune pour le groupe des 09 / 11 ans Hébergement sous toile	25 €
20 au 21 juillet	Mini camp d'une nuit à Beaumont de Lomagne pour le groupe des 6 / 8 ans Hébergement sous toile	5 €	17 au 18 août	Mini camps à St Sardos pour le groupe des 06 / 08 ans Hébergement sous toile	8 €
21 au 22 juillet	Mini camp d'une nuit à Beaumont de Lomagne pour le groupe des 8 / 10 ans Hébergement sous toile	5 €	18 au 19 août	Mini camp d'une nuit à Beaumont de Lomagne pour le groupe des 8 / 9 ans Hébergement sous toile	5 €

DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2008 ATTRIBUANT DES DELEGATIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère les attributions que le conseil municipal peut déléguer au maire et l'oblige notamment à lui rendre compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans ce cadre.

Ces délégations ont été fixées par délibération du 31 mars 2008, complétée par délibération du 05 septembre 2008 et modifiée par délibération du 23 septembre 2010.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations depuis la dernière séance du conseil municipal prend la forme d'un relevé joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

DECISIONS N°2011- 33 A 2011- 42

N° 2011-33 Décision portant attribution du marché pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers au quartier Saint Pierre La Rivière

N° 2011-34 Décision portant attribution du marché pour la réalisation de travaux de renforcement – renouvellement d'une partie de la canalisation d'adduction distribution de la liaison entre les réservoirs Pignols et Saint Julien.

N° 2011-35 Décision portant attribution du marché de travaux de mise en place des bornes de distribution au Port Canal

N° 2011-36 Décision portant attribution du marché de travaux de voirie rurale

N° 2011-37 Décision portant attribution du marché pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation du Chemin de Caillerat

N° 2011-38 Décision portant attribution du marché pour une mission d'étude pour un programme d'aménagement du quartier de la Croix de Lauzerte

N° 2011-39 Décision portant attribution d'une offre de travaux de la toiture des logements sociaux – Rue des Figueris

N° 2011-40 Décision portant attribution d'un avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et modernisation de l'école de La Mégère

N° 2011-41 Décision portant attribution d'un marché pour des prestations de transports scolaires, extrascolaires et navette publique. Lot 1 transports scolaires, périscolaires et extra scolaires

N° 2011-42 Décision portant attribution d'un marché pour des prestations de transports scolaires, extrascolaires et navette publique. Lot 2 Navette estivale vers la piscine de St Nicolas de la Grave.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire informe qu'il part à Paris la semaine prochaine pour la réunion de la Commission Nationale d'Action Commerciale (CNAC) ; puisque la Commune de Castelsarrasin a fait un recours contre la décision de la CDAC concernant la zone du Luc, la Mairie de Castelsarrasin et quelques grandes surfaces de Castelsarrasin, pour nous empêcher de faire les surfaces supplémentaires dans la zone du Luc. Et donc la Commission Nationale a 4 mois pour se prononcer, elle se réunit jeudi prochain, il ira donc à Paris défendre notre projet ; en espérant que la décision de la Commission Départementale sera confirmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

SIGNATURE DES ELUS PRESENTS ET REPRESENTES A LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUI 2011

M. NUNZI, Maire

CAVALIE Marie	GUILLAMAT Pierre	CASTRO Marie	EMPOCIELLO Guy-Michel <i>Représenté par M. REDON</i>
DAMIANI Martine <i>Représentée par Mme LASSALLE</i>	ROUX Rolland <i>Représenté par M. BOUSQUET</i>	DELTORT Hélène	REDON Bernard
DOURLENT Marie <i>Représentée par Mme FANFELLE</i>	CHAUMERLIAC Philippe ABSENT	JEAN Alain <i>Représenté par M. NUNZI</i>	BENECH Eliane
MOTHES Didier	STOCCO Nicole	CHOUKOU Gérard	LASSALLE Christine
DESQUINES Georges	HEMMAMI Estelle	BOUSQUET Franck	MARTY-MOTHES Odile ABSENT
SELAM Abdelkader <i>Représenté par Mme BENECH</i>	DA MOTA Nathalie	VALLES Gérard	FANFELLE Christine
BAPTISTE Richard <i>Représenté par M. MOTHE</i>	ROQUEFORT Guy <i>Représenté par Mme ROLLET</i>	ROLLET Colette	BENECH Gilles
NICODEME Carine <i>Représentée par Mme GALHO</i>	GAUTHIER Claude	GALHO Nathalie	CHARLES Patrice ABSENT